

REGLEMENT INTERIEUR DE L'AMICALE PISTARDS 59

1 - Inscriptions

La capacité d'accueil est variable selon les circuits. Les demandes d'inscription sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. Les trackdays sont des journées de roulage sans chronométrage ni compétition entre pilotes, organisées par l'Amicale Pistards 59, dans le respect de la réglementation actuelle de la FFSA. Ces journées sont ouvertes à toute personne âgée de 18 ans minimum possédant un permis B en cours de validité.

La présence au briefing de **8h30** avant le roulage est obligatoire.

Le Club se réserve la faculté d'exclure de façon discrétionnaire toute personne ne respectant pas le présent règlement intérieur ou ayant eu une conduite dangereuse ou contraire aux consignes données au cours d'une précédente journée circuit.

Le Club se réserve la faculté de refuser de façon discrétionnaire toute demande d'inscription émanant d'une personne n'ayant pas respecté le présent règlement intérieur ou ayant eu une conduite dangereuse ou contraire aux consignes données au cours d'une précédente journée circuit.

Les tarifs sont variables suivants les circuits. Il existe un tarif membre à jour de sa cotisation et un tarif non-membre. La priorité d'inscription sera donnée aux membres de l'association à jour de leur cotisation.

Le formulaire d'inscription doit être envoyé avec la décharge de responsabilité, et l'attestation d'assurance pour éviter la perte de temps le jour même.

2 - Annulation

L'amicale des pistards 59 se réserve la faculté d'annuler à tout moment les journées circuit en cas de survenance d'un événement de force majeure. En cas d'annulation, pour quelque cause que ce soit, l'amirale pourra éventuellement procéder au report de votre inscription pour une autre journée circuit à tarif équivalent. En cas de tarif supérieur pour le report de session, la différence de prix sera due.

3 - Véhicules

Les véhicules à roues découvertes sont interdits sur tous nos trackdays. Les véhicules de série de – 800kg sont autorisés sur nos trackdays sauf spécification particulière du circuit concerné par l'évènement.

Le déroulement des Journées circuit implique l'utilisation des véhicules des Participants ; ces véhicules doivent être en bon état de fonctionnement. Le fait qu'un véhicule accède à la piste n'emporte en aucune façon reconnaissance implicite de la part de l'organisateur du respect des conditions visées au Présent article.

3.1- Exclusions

L'amicale des pistards 59 se contente de vérifier l'état général extérieur et se réserve le droit de refuser ou d'exclure tout véhicule de type « poubelles » ou incompatible avec les autres véhicules. Nous nous réservons toutefois le droit de refuser l'inscription d'une voiture afin d'éviter les écarts de vitesse trop importants entre les véhicules, le roulage étant organisé sans séries (open pitlane).

4 - Documents

Tout Participant à une Journée circuit au cours de laquelle il est amené à conduire un véhicule, quel qu'il soit, devra être détenteur des documents administratifs nécessaires à la conduite du véhicule.

5 – Équipements – (source : règlement FFSA)

Véhicule de série immatriculée (possédant une carte grise valide) : casque homologué au minimum à la norme CE (casque intégral avec visière homologué au minimum à la norme CE si le véhicule ne possède pas de pare-brise), chaussures fermées, vêtements longs couvrant bras et jambes (pantalon pour les femmes).

Véhicules de compétition (immatriculés ou non-immatriculés – véhicules ayant subi une modification par rapport à la série type arceau, baquets, harnais, voir article II-A12 et II-B12 des RTS FFSA)

- Casque homologué à la norme CE et casque intégral avec visière homologué au minimum à la norme CE si le véhicule ne possède pas de pare-brise.
- Combinaison et gants ignifugés
- Système RFT (système type Hans)
- Extincteur présent dans le véhicule

Concernant les arceaux de sécurité, si votre arceau est vissé dans une voiture de série, votre véhicule reste considéré comme « de série ». En revanche, si votre arceau est soudé, votre véhicule est considéré comme « de compétition » et vous oblige donc à avoir tous les équipements de sécurité mentionnés ci-dessus.

6 - Sécurité

La présence au briefing avant le roulage est obligatoire :

Il faut avoir pris connaissance du règlement intérieur du circuit concerné lors de cette Journée club.

- Port de la ceinture et du casque obligatoire, - nombre de personnes dans le véhicule limité à 2 (deux),
- crochet de remorquage obligatoire sur la voiture
- strict respect des drapeaux et des feux :
 - vert : vous pouvez rouler
 - bleu : ce drapeau signale au pilote qu'une autre voiture plus rapide est derrière lui. Il est tenu de la laisser passer
 - jaune : problème sur la piste, ralentir, dépassement interdit
 - rouge : danger, roulez au pas pour regagner les stands
 - noir : disqualifié, signal au pilote qu'il doit quitter le circuit
 - damier : fin de session, terminez votre tour et rentrez aux stands.
- strict respect des horaires de roulage, les horaires de roulage sont déterminés par L'amicale pistards 59.

Les horaires d'ouverture sont **9h00 à 17h30** / Roulage interdit de **12h00 à 13h00**.

Fin des sessions à **17h30 (variable suivant la saison et les circuits)**

La présence au briefing de **8h30** avant le roulage est obligatoire.

- sur circuit c'est le véhicule qui est « sur sa trajectoire » qui a priorité. Le véhicule qui dépasse doit s'assurer qu'il peut le faire sans contraindre le véhicule dépassé à effectuer une manœuvre d'évitement (faire l'intérieur),
- interdiction de rouler en sens inverse ou de faire une marche arrière,
- interdiction de s'arrêter sur la piste, dans les voies d'accélération et de décélération, et de sortir des véhicules sur la piste sans autorisation,
- vitres fermées,
- vitesse réduite dans les stands et sur le paddock (30 km/h).

7 – Responsabilité

- Les Participants ont connaissance des risques que peut présenter la conduite sportive sur circuit, y compris dans des conditions de sécurité optimales. L'amicale des pistards 59, ses partenaires ou leurs préposés ne peuvent être tenus pour responsables en cas de dommages corporels ou matériels qui surviendraient aux cours de ces Journées. Les Participants renoncent par conséquent, en leur nom comme au nom de leurs ayant droits et de leurs subrogés, à tout recours à l'encontre de L'amicale pistards 59, de ses partenaires, de leurs collaborateurs et de leurs assureurs en cas de dommages corporels ou matériels qui surviendraient aux cours de ces journées circuit. A cet égard, ils s'engagent à signer lors de leur inscription ce présent règlement intérieur dont un modèle figure sur le site L'amicale pistards 59.

8 – Assurance

- L'adhérent devra justifier auprès du club qu'il est couvert par une assurance « responsabilité civile » pour l'usage de son véhicule sur un circuit automobile, lors des réunions et des manifestations organisées par le club dès lors qu'il ne s'agisse pas d'épreuves chronométrées, de course ou de compétition sportive, mais de réunion loisir à caractère privé sans notion de classement et réservé aux seuls membres du club ou de leur invité.

A défaut, ils peuvent souscrire une extension d'assurance pour la journée.

L'amicale pistards 59 souscrit une assurance RC qui couvre tous les Participants pour les dommages aux personnes uniquement.

Les dommages aux véhicules et aux installations sont de la responsabilité du participant.

Le code de la route ne s'appliquant pas sur circuit, c'est « chacun pour soi » en cas d'accrochage entre véhicules

9 - Accès aux sites

- Pour des raisons de sécurité, l'accès aux sites sur lesquels se déroulent les Journées circuit peut être refusé à toute personne non inscrite. L'accès aux stands est interdit au public, limité aux conducteurs, leurs passagers et assistance.

10 - Règlement

- Le règlement intérieur des sites sur lesquels se déroulent les Journées du Club trouve à s'appliquer. Il appartient au Participant d'en prendre connaissance avant le déroulement de ces Journées à laquelle il participe. L'amicale des pistards 59 se réserve la faculté de modifier à tout moment le présent règlement. L'envoi de la demande d'inscription emporte acceptation irrévocable et sans réserve du présent règlement.

11 - Images, communication

- La prise de vue (photographies, vidéo...) est autorisée (sauf interdiction express et préalable de L'amicale pistards 59 ou du circuit). Les Participants acceptent que L'amicale pistards 59 prenne des images des Participants et des véhicules présents lors de ces Journées et puisse diffuser ces images à travers le site du Club et/ou ses documents relatifs aux Journées circuit, quels qu'en soient les supports, formats et destinations. Les images des véhicules pourront être diffusées sans occultation des plaques d'immatriculation ni floutage des visages.

12 - Alcool, stupéfiants, médicaments

- La conduite sur circuit requiert une attention de tous les instants et des réflexes optimums. La consommation d'alcool ou de stupéfiants sous toutes les formes est incompatible avec la conduite automobile... La consommation de certains médicaments (pictogramme orange ou rouge sur les boites) est aussi à proscrire.

* * * * Je confirme avoir pris connaissance de ce règlement intérieur pour l'année 2022, et m'engage à le respecter.

Date, Nom, Prénom :

Signature : (Précédée de la mention «lu et approuvé»)